



PV COMMISSION SPORTIVE D25 11 novembre 2024

1. Demandes de report

La Commission Sportive a donné son accord pour les demandes suivantes :

- **D25 D2-2 J4 Avanne Aveney 2 / Les Banno 1** : report de la rencontre du 01/11 au vendredi 08/11 à 20h30, à la demande de Avanne Aveney avec accord des deux équipes.
- **D25 D2-2 J4 Roche Besançon 10 / Les Auxons 5** : report de la rencontre du 01/11 au vendredi 08/11 à 20h30, à la demande des deux équipes.

2. Championnat par équipes journée 4

- **D25 D3-1 Pelousey 4 / Chemaudin 3**

Le joueur Christian BERNARDIN de Pelousey abandonne avant sa 4^{ème} partie de simple sur blessure, rapport de JA dûment rempli.

→ Perte de ses points pour sa partie de simple non disputée contre A.MATTE (sans que ce dernier n'en bénéficie).

- **D25 D4-2 Pouilley-les-Vignes 5 / Mamirolle 2**

Le joueur Jacky LAHURTE de Pouilley-les-Vignes abandonne avant sa 3^{ème} partie de simple sur blessure, rapport de JA dûment rempli.

→ Perte de ses points pour sa partie de simple non disputée contre L.COURVOISIER (sans que ce dernier n'en bénéficie).

- **D25 D4-2 Champlive 4 / Torpes 5**

Le rapport de JA de la feuille de rencontre relate un problème comportemental anti-sportif et agressif d'un joueur de Champlive pendant et à l'issue de sa première partie de simple, ainsi qu'un comportement déplacé et agressif d'un accompagnant de l'équipe de Torpes. Le JA et capitaine de Torpes décide de mettre un terme à la rencontre après les 4 premières parties, le score de la rencontre étant alors de 2-2, voulant préserver l'intégrité physique des acteurs de la rencontre.

→ Décision de la Commission Sportive par échanges de mails ,adressée aux présidents des deux clubs :

- 1) La rencontre est donnée à rejouer dans une salle neutre (à définir ultérieurement) le vendredi 6 décembre à 20h30, sous la direction d'un JA neutre. Les frais de JA seront à la charge partagée des deux clubs.
- 2) Les faits sont portés à la connaissance de la Commission Sportive Régionale habilitée à réunir une Commission de discipline visant à d'éventuelles sanctions envers les personnes ayant provoqué ces débordements.

- **D90 D1-1 Arbouans 3 / Bourguignon 2**

Manque la signature du capitaine X au verso de la feuille.

→ Rappel à l'ordre : les 6 signatures doivent être apposées sur une feuille de rencontre, des coches rouges sont là pour le rappeler lors du blocage de la feuille GIRPE qui n'aurait pas dû être effectué sans compléter la signature manquante. Le club recevant est responsable de la feuille.

- **D90 D4-2 Bavans 8 / Fesches-le-Châtel 4**

Fesches-le-Châtel 4 a joué à 3 joueurs (1^{ère} fois, RAS).

- **D25 D4-3 Offemont 3 exempt**

Oubli de remonter sa feuille de rencontre contre exempt.

→ Demande de composition de l'équipe à envoyer avant la prochaine journée à la Commission Sportive

→ **Amende 15 €**



Jean-Michel HELLER

Commission Sportive Départementale